



LA PLAINE DES PALMISTES

**Arrêté N° 00051-2020 du 05 février 2020****PORTANT RETRAIT APRES DECISION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

<b>Demande déposée le :</b>	18/06/2018	<b>N° PC 974 406 18 A0049</b>	
<b>Demande affichée le :</b>	27/06/2018 00:00:00		
<b>Dossier complet le :</b>	18/06/2018		
<b>Par :</b>	Monsieur PAPAYA NARASSOUMOLOUNAI DOU Fred	<b>Surface(s) de plancher déclarée(s) (m<sup>2</sup>):</b>	
<b>Demeurant à :</b>	11 Rue des Capucines	<b>Existante :</b>	0
	97431 PLAINE DES PALMISTES	<b>Démolie :</b>	0
<b>Représenté(e) par:</b>		<b>Créée :</b>	143,32
<b>Sur un terrain sis à :</b>	22 RUE DES REMPARTS	<b>Totale :</b>	143,32
<b>Référence cadastrale :</b>	97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AO 475	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	
<b>Nature des travaux :</b>	Construction d'une villa et d'une dépendance.		
<b>Destination de la construction :</b>	Habitation		
<b>Sous-destination de la construction :</b>			
<b>Nombre de logement(s) :</b>	1		

**Le Maire,**

Vu la demande le permis de construire susvisée,  
 Vu la demande d'annulation du pétitionnaire en date du 12/11/2019  
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
 Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,  
 Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 20/03/2019,  
 Vu le règlement de la UR  
 - Vu la visite effectuée sur le terrain par mes services en date du 21/11/2019 à 10h15.

**ARRETE**

**Article 1:** L'arrêté du permis de construire n° 231-2018 délivré à Monsieur PAPAYA NARASSOUMOLOUNAI DOU Fred en date du 16/08/2018 est retiré.

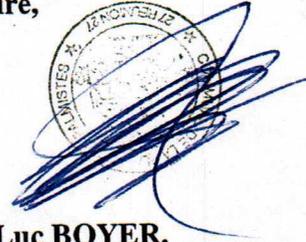
**Article 2:** Toutes autorités administratives sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée au pétitionnaire.

**Article 3:** La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20200205-0051-2020-AR  
 Date de télétransmission : 05/02/2020  
 Date de réception préfecture : 05/02/2020

**Article 4:** Conformément à l'article R\*424-15 du code de l'urbanisme, un extrait de l'arrêté de retrait de permis de construire sera publié par voie d'affichage à la mairie, dans les huit jours de la notification et pendant une durée de deux mois.

Le Maire,



Marc Luc BOYER.

**Attention**

**Contentieux**

Le (ou les) demandeur peu(ven)t contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. À cet effet il(s) peu(ven)t saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200205-0051-2020-AR  
Date de télétransmission : 05/02/2020  
Date de réception préfecture : 05/02/2020

Plaine des palmistes, le 06 novembre 2019

Mr PAPAYA Fred  
11, rue des capucines  
97431 Plaine des Palmistes  
Tél: 0692 00 45 58



Mairie de la Plaine de la Plaine des Palmistes

Monsieur le Maire

230, rue de la République

97431 La Plaine des Palmistes

Objet : Demande d'annulation du permis de construire

N° PC 974 406 18 A0049 / Référence cadastrale : 406 AO 475

Arrêté N° 231-2018 du 16 août 2018

Monsieur le Maire,

J'ai sollicité auprès de vos services la délivrance d'un permis de construire n° PC 974 406 18 A0049 pour un projet de construction d'une villa et dépendance sur un terrain situé au 22, rue des remparts de votre commune.

A ce jour, ce projet n'est plus réalisable du fait des nombreuses difficultés rencontrées qui ne nous permettent plus de pouvoir acquérir ce terrain.

Aussi par la présente, je vous demande de bien vouloir procéder à l'annulation de ce permis.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fred PAPAYA".

Fred PAPAYA

Arrêté N° 00051-2020  
Date: 05/02/2020

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200205-0051-2020-AR  
Date de télétransmission : 05/02/2020  
Date de réception préfecture : 05/02/2020